

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
Conseil Municipal du jeudi 22 juin 2023

**Direction Education- jeunesse -politique de la ville – N°09.05.2023.72**

**Objet : Convention pour la fourniture de repas entre la commune de Cléon et la commune de Freneuse –  
Signature - Autorisation**

**Date de la convocation : 14 juin 2023**

**Présidence : Frédéric MARCHE**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de présents : 21**

**Nombre de votants : 27**

**PRESENTS :**

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mmes Sylvie OMONT, SALL Coumba, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laetitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

**POUVOIRS :**

Madame Monique COLOMBOTTI a donné pouvoir à Monsieur Fabrice BERTHOU.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Coumba SALL.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEBALLEUR.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.

Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Madame Clélia DENOS a donné pouvoir à Monsieur Ibrahim DEM.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Jean David HOUNKPATI**

**RAPPORTEUR : David BEAUCOUSIN**

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- L'avis du Comité Social Territorial de la Ville de Cléon du 13 février 2023.
- L'avis favorable de la Commission Citoyenneté, Education, Culture, Jeunesse du 20 juin 2023.

**CONSIDERANT :**

- La demande officielle du Maire de Freneuse, Monsieur Pascal BARON, sollicitant la fourniture de repas par le service en régie municipale de Cléon.
- Que l'unité centrale de production des repas de Cléon est en capacité d'effectuer cette mission compte-tenu de son dimensionnement.

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Convention pour la fourniture de repas entre la commune de Cléon et la commune de Freneuse - Signature - Autorisation.

**Date de transmission de l'acte :** 23/06/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/06/2023

**Numéro de l'acte :** 09-05-2023-72 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20230622-09-05-2023-72-DE

**Date de décision :** 22/06/2023

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats

Il est exposé que suite à la sollicitation de la commune de Freneuse en 2022 pour étudier la faisabilité que le service municipal de restauration de la commune de Cléon puisse proposer la confection et la livraison des repas, il a été décidé d'accéder à la demande.

Une projection a été réalisée sur une année scolaire représentant environ 15000 repas.

L'Unité Centrale de Production de repas sera le lieu de production des repas et l'acheminement se fera en véhicule électrique pour être en phase avec les enjeux écologiques que la ville s'est fixée.

Les denrées alimentaires seront issues des circuits courts. Le bio et hve (haute valeur environnementale) seront privilégiés afin de respecter les dispositions de la Loi EGALIM.

Afin de formaliser ce partenariat, un projet de convention a été établi visant à encadrer cette prestation.

Le repas sera facturé à la commune de Freneuse à 3.50€ ttc.

Une commission de suivi du coût alimentaire et du bon déroulement du service sera programmée sur la base d'une fréquence semestrielle.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'approuver les conditions de la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE :**

De la fourniture et de la livraison de repas par la Ville de Cléon à la Ville de Freneuse à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

**AUTORISE :**

Monsieur le Maire à signer la convention présentée encadrant cette prestation avec la Ville de Freneuse et tout acte y afférent.

Pour copie conforme,

Cléon, le 22 juin 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



